



ERRATUM

Avis public d'élection

Municipalité : Village de Sainte-Pétronille

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, Jean-François Labbé président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le présent avis sert à supprimer le paragraphe suivant qui a été publié dans l'avis public d'élection du 2 septembre dernier :

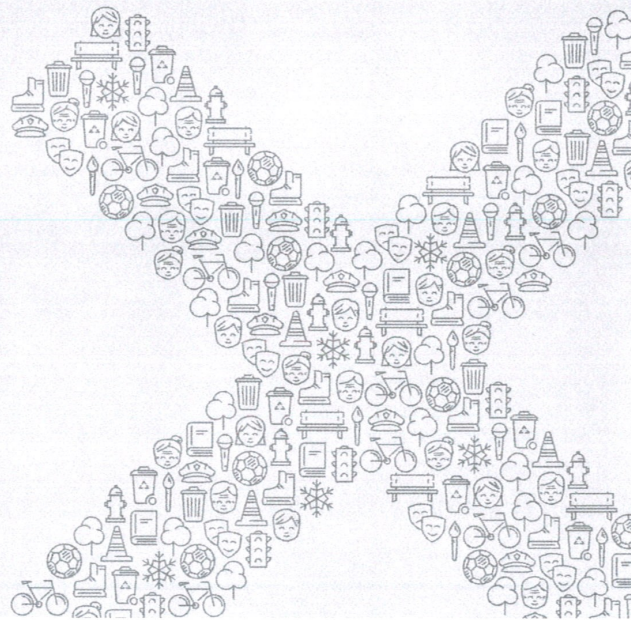
Attention : Toute assermentation des candidats (es) élu (es) par acclamation à la fin de la période de mise en candidature le 1^{er} octobre 2021 se déroulera seulement qu'après le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin (8 octobre) et à une date fixée par le président d'élection.

Signature

Donné à Sainte-Pétronille le 28 septembre 2021

Président d'élection

**À L'OCCASION DE L'ÉLECTION DU
7 NOVEMBRE 2021, le conseil municipal de
Sainte-Pétronille**
a résolu d'offrir aux électrices et aux électeurs
qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin
de voter par correspondance.



Si vous répondez à cette condition et désirez voter par correspondance, vous devez faire votre demande **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.**



Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente ou président d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.**

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une **demande de modification à la liste électorale par écrit.**

**INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE PRÉSIDENTE
OU PRÉSIDENT D'ÉLECTION.**